

Raymond Chabot inc.

Société affiliée de
Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
140, Grande Allée Est
Bureau 200
Québec (QC) G1R 5P7
Tél.: (418) 647-3078
Télec.: (418) 647-9279
www.raymondchabot.com

CANADA
DISTRICT DU QUEBEC
N^o DIVISION : 05-TROIS-RIVIÈRES
N^o COUR : 400-11-004985-148
N^o DOSSIER : 43-1941851
N^o BUREAU : 248887-001

C O U R S U P É R I E U R E
« En matière de faillite et d'insolvabilité »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : **7552793 CANADA INC., personne morale
légalement constituée faisant affaires au, 240,
rue des Forges, bureau 203, Trois-Rivières
(Québec) G9A 2G8**

AVIS DE LA PROPOSITION AUX CRÉANCIERS
(article 51 de la Loi)

Avis est donné que 7552793 Canada inc. de Trois-Rivières (Québec) a déposé une proposition entre nos mains le 9 janvier 2015 en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

Ci-inclus une copie de la proposition, d'un état succinct de son actif et de son passif ainsi qu'une liste des créanciers visés par la proposition et dont les réclamations se chiffrent à 250 \$ ou plus, une preuve de réclamation, une formule de votation et une copie du rapport du syndic sur la proposition.

Une assemblée générale des créanciers de la débitrice sera tenue au bureau du syndic à Trois-Rivières, 1610, rue Bellefeuille, bureau 400, Trois-Rivières (Québec), le 3 février 2015 à 10 h.

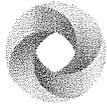
Les créanciers ou toute catégorie de créanciers ayant droit de voter à l'assemblée peuvent, au moyen d'une résolution, accepter la proposition, telle que formulée ou telle que modifiée à l'assemblée. Si la proposition est ainsi acceptée et si elle est approuvée par le Tribunal, elle deviendra obligatoire pour tous les créanciers ou pour la catégorie des créanciers visés.

Les preuves de réclamation, procurations et formules de votation dont l'usage est projeté à l'assemblée doivent être au préalable déposées entre nos mains.

Fait à Québec, ce 13 janvier 2015.

RAYMOND CHABOT INC.
Syndic

Éric Pronovost, CPA, CA, CIRP,
Responsable désigné



Raymond Chabot Inc.

An affiliate of
Raymond Chabot Grant Thornton
LLP
Suite 200
140 Grande-Allée East
Québec (QC) G1R 5P7
Phone: (418) 647-3078
Fax: (418) 647-9279
www.raymondchabot.com

CANADA
DISTRICT OF QUEBEC
DIVISION NO.: 05-TROIS-RIVIÈRES
COURT NO. : 400-11-004985-148
FILE NO. : 43-1941851
OFFICE NO. : 248887-001

S U P E R I O R C O U R T
" In Bankruptcy and Insolvency "

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF: 7552793 CANADA INC.

NOTICE OF PROPOSAL TO CREDITORS
(section 51)

Take notice that 7552793 Canada inc. in the City of Trois-Rivières (Quebec) has lodged with us a proposal under the *Bankruptcy and Insolvency Act* on January 9, 2015.

Copy of the debtor's proposal, a condensed statement of its assets and liabilities, a list of the creditors affected by the proposal and whose claims amount to \$250 or more, a proof of claim, a letter of votation and a copy of the trustee's preliminary report are enclosed herewith.

A general meeting of the creditors of the debtor will be held at trustee's office at Trois-Rivières, 1610, Bellefeuille street, suite 400, Trois-Rivières (Quebec), on February 3, 2015 at 10:00 AM.

The creditors or any class of creditors qualified to vote at the meeting may, by resolution, accept the proposal made by the debtor either as made or as modified at the meeting. If so accepted and if approved by the Court, the proposal will bind all creditors or the class or creditors affected.

Proofs of claim, proxies and voting letters intended to be used at the meeting must be lodged with us prior thereto.

DATED AT Québec, January 13, 2015.

RAYMOND CHABOT INC.
Trustee

Éric Pronovost, CPA, CA, CIRP,
Trustee in charge

CANADA
DISTRICT DU QUEBEC
N° DIVISION : 05-TROIS-RIVIERES
N° COUR : 400-11-004985-148
N° DOSSIER : 43-1941851
N° BUREAU : 248887-001

C O U R S U P E R I E U R E
« En matière de faillite et d'insolvabilité »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : 7552793 CANADA INC.

La Proposante

-et-

RAYMOND CHABOT INC., (SG0629)
Éric Pronovost, CPA, CA, CIRP,
Responsable désigné

Syndic

PROPOSITION
(article 50 de la Loi)

Nous, 7552793 Canada inc., la Proposante nommée ci-dessus, soumettons à nos créanciers, la Proposition suivante en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* :

1. RÈGLEMENT DES CRÉANCIERS GARANTIS

I.D.É. Trois-Trois-Rivières et Fonds Fier Centre du Québec (ci-après nommés Garantis) :

La Proposante soumet aux Garantis, vu la faible valeur des biens assujettis à leurs suretés, que les réclamations de ceux-ci soient traitées conformément au paragraphe 6 de la présente proposition.

2. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DE LA COURONNE

La Proposante déclare ne devoir aucune somme à cet égard. Toutefois s'il en est, les réclamations de Sa Majesté du Chef du Canada ou d'une province qui étaient dues à la date du dépôt de l'avis d'intention, pour les montants de nature à faire l'objet d'une demande aux termes du paragraphe 224 (1.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* ou de toute disposition législative provinciale identique, pour l'essentiel, aux dispositions de ce paragraphe, seront payées en totalité, à même le montant disponible pour distribution prévu au paragraphe 6, avec les intérêts et pénalités y afférents en vertu des lois, règlements et décrets applicables, dans les six (6) mois suivant l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition, mais avant le règlement des créanciers prévu aux paragraphes 3, 4, 5 et 7.

3. RÈGLEMENT DES HONORAIRES

Les honoraires et débours du syndic, ainsi que le paiement des frais accessoires de comptabilité, légaux et autres, découlant de la présente procédure et incluant les frais encourus pour la préparation de ladite Proposition ou de toute proposition amendée s'il en est, ainsi que ceux impayés et encourus durant l'avis d'intention, seront payés, en priorité, en sus des sommes disponibles pour distribution aux créanciers, conformément à l'article 136 (1) b) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

Le syndic est autorisé à payer et à prélever ses honoraires et débours dès que les sommes seront disponibles. L'acquiescement des comptes d'honoraires par la Proposante tenant lieu d'approbation

4. RÉCLAMATIONS DES EMPLOYÉS

La Proposante déclare ne devoir aucune somme à cet égard. Toutefois s'il en est, les réclamations des employés à titre de salaires impayés, de même que les sommes dues à titre de vacances des employés toujours en fonction auprès de la Proposante, seront acquittées par la Proposante dans le cours normal des opérations. Par contre, les réclamations des employés qui ne sont plus en poste, à la date de la proposition, seront acquittées conformément aux articles 81.3 et 136 (1) (d) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*. Ces réclamations seront acquittées, en priorité, à même les sommes offertes pour distribution aux créanciers.

5. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DE CRÉANCIERS NON GARANTIS AVEC DROIT À UN RANG PRIORITAIRE

La Proposante déclare ne devoir aucune somme à cet égard. Toutefois s'il en est, les réclamations de créanciers non garantis avec droit à un rang prioritaire, décrites aux alinéas 136 (1)(a) à 136 (1)(j) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, autres que les honoraires du syndic et les réclamations des employés prévues aux paragraphes 3 et 4, seront payées en entier en priorité sur toutes les réclamations des créanciers non garantis dans les 210 jours suivant l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition.

6. MONTANT OFFERT POUR DISTRIBUTION

Pour tous les créanciers dont les droits sont restreints par les paragraphes précédents ou qui n'ont pas été mentionnés précédemment, nous offrons de remettre au syndic à la Proposition un règlement constitué de la réalisation nette des sommes à recevoir ou avancées à recevoir de tierces entités et d'autre part de l'indemnisation anticipée provenant de procédures visant à obtenir à l'égard de tiers divers dédommagements.

7. RÈGLEMENT DES CRÉANCIERS NON GARANTIS

Que tout excédent de réclamation de créancier ordinaire soit quittancé par le partage au prorata de l'excédent des sommes versées selon le paragraphe 6, déduction faite des sommes distribuées en vertu des paragraphes 2, 3, 4, et 5.

8. QUITTANCE

Conformément à l'article 50 (13) de la Loi, la Proposition constitue une transaction sur toute réclamation contre les administrateurs, actuels et anciens, de la Proposante, qui soit antérieure au dépôt de l'avis d'intention et qui vise les obligations de la Proposante dont ils peuvent être, ès qualités, responsables en droit. Par ailleurs, la proposition, dès son approbation, constituera une quittance en faveur de tout administrateur actuel ou ancien relativement à de telles obligations. Rien aux présentes ne saurait être interprété comme une reconnaissance de responsabilité ou d'obligation de la part des administrateurs.

9. ENGAGEMENTS

Les engagements à l'égard des biens fournis, de services rendus et autres considérations, fournis après la date du dépôt de la Proposition, seront acquittés par la débitrice dans le cours normal des affaires.

10. PERSONNES LIÉES

La Proposante soumet que les personnes qui lui sont liées, aux termes de l'article 4 de la Loi, pourront faire valoir leurs réclamations payables selon les termes du paragraphe 7 de la Proposition, s'il y a approbation de la Proposition.

11. NOMINATION D'INSPECTEURS

La Proposante accepte la nomination d'au plus cinq (5) inspecteurs à être nommés par les créanciers, lors de l'assemblée générale des créanciers convoquée pour considérer la présente Proposition, et ces inspecteurs auront les pouvoirs prévus à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, ainsi que les pouvoirs de reporter le paiement des sommes prévues au paragraphe 6, pour un délai maximum de six (6) mois.

Les inspecteurs exerceront leurs pouvoirs tant que le syndic n'aura pas émis le certificat d'exécution intégrale de la Proposition, conformément à l'article 65.3 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

12. OPÉRATIONS SOUS-ÉVALUÉES ET TRAITEMENTS PRÉFÉRENTIELS

Le syndic sera investi des pouvoirs prévus aux articles 95 à 101 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

13. DISTRIBUTION

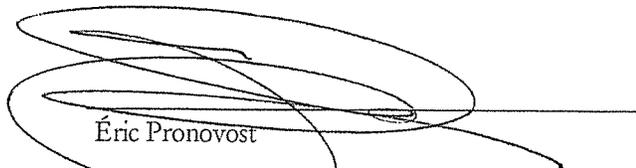
Raymond Chabot inc. agira comme syndic à la présente Proposition, et toutes les sommes payables en vertu des paragraphes 2, 3 et 6 seront versées intégralement entre ses mains pour être distribuées conformément aux termes des paragraphes 2, 3, et 7 de la présente Proposition.

14. DÉROGATION

Toute dérogation de la part de la Proposante, à une ou plusieurs clauses ci-devant mentionnées, sera considérée un défaut en vertu de la présente Proposition.

Daté de Trois-Rivières, le 9 janvier 2015.


Daniel Beaulieu, dûment autorisé à agir aux présentes.


Éric Pronovost
Témoin

District de: Québec
 No. division: 5
 No. cour: 400-11-004985-148
 No. dossier: 43-1941851

FORMULAIRE 78

Bilan (Proposition commerciale)

(paragraphe 50(2) et 62(1) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de 7552793 Canada inc.
 personne morale légalement constituée faisant affaires au, 240, rue des Forges, bureau 203, Trois-Rivières (Qc)
 G9A 2G8

Originale

Modifiée

Au Débiteur:

Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude ce formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date du dépôt de votre proposition (ou de votre avis d'intention, le cas échéant) le 9ième jour de janvier 2015. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle.

PASSIF (tel que déclaré et estimé par le Débiteur)		
1.	Créanciers non garantis: voir liste A	\$950,471.24
2.	Créanciers garantis : voir liste B	\$0.00
3.	Créanciers privilégiés : voir liste C	\$0.00
4.	Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres (voir liste D)	\$0.00
	pouvant être réclamées pour une somme de	\$0.00
Total du passif		\$950,471.24
Surplus		\$0.00

ACTIF (tel que déclaré et estimé par le Débiteur)		
1.	Inventaire	\$0.00
2.	Aménagements	\$0.00
3.	Comptes à recevoir et autres créances: voir liste E	
	Bonnes	\$0.00
	Douteuses	\$0.00
	Mauvaises	\$0.00
	Estimation des créances qui peuvent être réalisées	\$0.00
4.	Lettres de change, billets à ordre, etc. : voir liste F	\$0.00
5.	Dépôts en Institutions financières	\$0.00
6.	Espèces	\$0.00
7.	Bétail	\$0.00
8.	Machines, outillage et installation	\$0.00
9.	Immeubles et biens réels : voir liste G	\$0.00
10.	Ameublement	\$0.00
11.	REER, FERR, Assurances-vie etc	\$0.00
12.	Valeurs mobilières, (actions, obligations, débetures etc.)	\$0.00
13.	Droits en vertu de testaments	\$0.00
14.	Véhicules	\$0.00
15.	Autres biens : voir liste H	\$50,855.20
<i>Si le Débiteur est une personne morale, ajoutez:</i>		
	montant du capital souscrit	
	montant du capital payé	
	Solde souscrit et impayé	
	Estimation du solde qui peut être réalisé	
Total de l'actif		\$50,855.20
Déficit		\$899,616.04

Je, Daniel Beaulieu, de 7552793 Canada inc. de Trois-Rivières dans la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, au meilleur de ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de ses affaires en ce 9ième jour de janvier 2015 et indiquent au complet tous ses biens de quelque nature qu'ils soient, en sa possession et réversibles, tels que définis par l'article 67 de la Loi.

ASSERMENTÉ (ou DÉCLARÉ
 SOLENNELLEMENT)
 devant moi Trois-Rivières, dans la
 province de Québec,
 ce 9ième jour de janvier 2015

12532
 Eric Prohovost
 Commissaire à
 l'assermentation
 pour la province
 de Québec

Daniel Beaulieu
 Signature du Débiteur

Liste des créanciers

Raymond Chabot Inc.

Date du Rapport: 13/01/2015

7552793 Canada inc. # BSF 43-1941851 # du Fichier 248887-001

IQ - Trois-Rivières

Crée par: Joanie Belley

T	Créancier et Adresse	# ref	Rapport 170	Changement importants	Paiements modifiés	Assemblée demandée	Montant déclaré	Montant soumis	Montant admis	SD
N	Agence du revenu du Canada - Trois-Rivières Attn: Centre d'arrivage régional en insolvabilité (CARI) 2250, rue St-Olivier, Trois-Rivières, Québec, G9A 4E9, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$1.00	\$0.00	\$0.00	N
N	Claude Leblanc Avocat 2400, avenue Bourgogne, Québec, Québec, J3L 2A4, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$19,219.24	\$0.00	\$0.00	N
N	Claude Roussin 644, rue Cabot, Chicoutimi, Québec, G7G 4G8, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$750.00	\$0.00	\$0.00	N
N	FIER Centre du Québec 117, rue Notre-Dame Est, Victoriaville, Québec, G6P 3X9, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$635,000.00	\$0.00	\$0.00	N
N	Fonds Soutien Mauricie 3450 boul. Gene H Kruger bureau 200, Trois-Rivières, Québec, G9A 4M3, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$150,000.00	\$0.00	\$0.00	N
N	IDÉ TR 370, rue des Forges, Trois-Rivières, Québec, G9A 2H1, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$145,000.00	\$0.00	\$0.00	N
N	Ministère du Revenu du Québec - Québec Attn: Dir. régionale de la Capitale-Nationale 1265, boul. Charest Ouest Secteur C65-6I, Québec, Québec, G1N 4V5, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$1.00	\$0.00	\$0.00	N
N	Yvon Giard 990, boul. Pie XII, Québec, Québec, G1W 4N1, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$500.00	\$0.00	\$0.00	N
Non-garanti				Sous compte des créanciers	8		Sous-total	\$950,471.24	\$0.00	\$0.00
				Compte total de tous les créanciers	8		Grand Total	\$950,471.24	\$0.00	\$0.00



Société affiliée de
Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
140, Grande Allée Est
Bureau 200
Québec (QC) G1R 5P7
Tél.: (418) 647-3078
Télééc.: (418) 647-9279
www.raymondchabot.com

CANADA
DISTRICT DU QUEBEC
N° DIVISION : 05-TROIS-RIVIÈRES
N° COUR : 400-11-004985-148
N° DOSSIER : 43-1941851
N° BUREAU : 248887-001

COUR SUPÉRIEURE
« En matière de faillite et d'insolvabilité »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : 7552793 CANADA INC.

La Partie proposante

-et-

RAYMOND CHABOT INC., (SG0629)
Éric Pronovost, CPA, CA, CIRP,
Responsable désigné

Syndic

**RAPPORT DU SYNDIC DÉSIGNÉ SUR L'ÉTAT DES AFFAIRES
ET DES FINANCES DE LA PARTIE PROPOSANTE**
(articles 50 (10) et 50 (5) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*)

PRÉAMBULE

La *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* ordonne au syndic de surveiller les affaires et finances de la Partie proposante, depuis le dépôt de la proposition jusqu'à son approbation par le tribunal. De plus, le syndic doit faire, relativement aux affaires et aux biens, une évaluation et une investigation qui lui permettent d'estimer, avec un degré suffisant d'exactitude, la situation financière de la Partie proposante et la cause de ses difficultés financières, et d'en faire rapport aux créanciers.

À cet effet, veuillez prendre connaissance du présent rapport qui traite de l'état des affaires et finances de la Partie proposante et résume la proposition faite aux créanciers.

Fait à Trois-Rivières, le 13 janvier 2015

RAYMOND CHABOT INC.
Syndic

Éric Pronovost, CPA, CA, CIRP
Responsable désigné

1. HISTORIQUE ET CAUSES DES DIFFICULTÉS

La société a été constituée le 30 septembre 2011 et elle agit, depuis cette date, en tant que société de portefeuille. Elle détient le capital-actions de diverses filiales œuvrant toutes dans le domaine de la distribution de verres ophtalmiques tant au Canada qu'aux États-Unis d'Amérique.

Les actionnaires de la société sont Placements Maurice Beaulieu inc. (40%), Fiducie FDV Beaulieu (40%) et Theodore Hahn (20%).

Les administrateurs de la Partie proposante sont Daniel Beaulieu (président), Jean-Marie Pomerleau (vice-président) et Theodore Hahn.

Deux de ses administrateurs ont respectivement déposé des avis d'intention de faire une proposition soit Daniel Beaulieu (43-1917189) le 1^{er} octobre 2014 et Jean-Marie Pomerleau (43-1943425) le 17 décembre 2014.

L'une de ses filiales, 4542282 Canada inc a fait cession de ses biens le 11 avril 2014 (43-1854050).

La direction explique la détérioration financière par les éléments suivants :

- La Partie proposante faisant partie d'un groupe corporatif, dont certaines sociétés sont liées entre-elles alors que d'autres sont concernées par divers intérêts financiers. Celle-ci a été impliquée à divers degrés et a vu engager sa responsabilité financière par le biais de cautionnements dans le cadre d'un remaniement organisationnel et d'une restructuration financière informelle et globale dudit groupe corporatif;
- Le plan informel de restructuration n'a pu être complété faute de consensus entre les parties impliquées.
- Différents litiges ont pris naissance au cours des dernières années entre certains de ses partenaires d'affaires, ce qui a eu pour impact de réduire presque à néant les liquidités du groupe corporatif et inciter les bailleurs de fonds institutionnels à rappeler leurs avances auprès des entités débitrices et des cautions;
- La faillite de la filiale 4542282 Canada inc. a résulté en une perte sur avances monétaires pour près de 600 000 \$.
- La Partie proposante a reçu diverses demandes de paiement à titre de caution dans la dernière année ce qui a été un frein à sa capacité à obtenir du financement ayant pu permettre une remise à niveau des liquidités du groupe corporatif.

En fonction de la situation décrite précédemment, la Partie proposante a peu d'activité durant les deux dernières années.

Bien que la tenue de livre ait été effectuée au cours des derniers exercices, la direction a omis de produire les états financiers de fin d'année et les déclarations fiscales correspondantes dans les délais impartis. Celle-ci s'affaire à compléter le tout sans toutefois avoir établi un échéancier précis.

Le 11 décembre 2014, après avoir constaté son impossibilité de faire face à ses obligations au fur et à mesure de leur échéance, la Partie proposante a déposé un avis d'intention de faire une proposition à ses créanciers.

Dans le délai prévu de trente (30) jours, la Partie proposante a, par la suite, déposé une proposition auprès du Séquestre officiel, laquelle est résumée à la section 4 du présent rapport.

2. SITUATION FINANCIÈRE

Puisque les états financiers pour l'exercice se terminant les 31 mars 2013 et 2014 ne sont pas disponibles et jugeant peu pertinent la présentation des états financiers de l'exercice 2012, nous n'avons pas reproduit d'états financiers mais nous référons le lecteur à la section 5 du présent rapport afin de constater la situation financière actuelle de partie Proposante.

3. RELATIONS D'AFFAIRES ANTÉRIEURES AVEC LA PARTIE PROPOSANTE

En conformité avec l'article 13.3 (2) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, Raymond Chabot inc. informe les créanciers qu'elle agit également à titre de syndic aux propositions de Daniel Beaulieu (43-1917189) et Jean-Marie Pomerleau (43-1943524), et de syndic à la faillite de 4542282 Canada inc. (43-1854050) personnes liées à la Partie proposante.

4. SOMMAIRE DE LA PROPOSITION

La présente section résume la proposition.

En cas de divergence, le texte de cette dernière doit prévaloir sur le présent sommaire.

Créanciers garantis

Étant donné la faible valeur des actifs consentis en garantie, les réclamations de ceux-ci sont considérées comme non garanties.

Créanciers non garantis

La Partie proposante paiera au syndic, une indemnisation globale, nette des frais afférents, composé des éléments provenant d'une part de sommes à recevoir de tierces entités et d'autre part, de sommes d'argent potentielles à recevoir dans le cadre de procédures en dédommagement pour acquitter les :

- réclamations de la Couronne qui devraient être à zéro ;
- réclamations privilégiées qui devraient être à zéro;
- réclamations ordinaires au prorata.

5. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES ÉLÉMENTS D'ACTIF DANS UN CONTEXTE DE FAILLITE

Nous vous présentons le bilan non audité de l'entreprise au 9 janvier 2015, préparé par la direction. La valeur estimative de réalisation de l'actif, selon des critères fondés sur l'expérience, serait la suivante :

Description des éléments d'actif	Valeur au bilan statutaire	Valeur estimative de réalisation	CRÉANCIERS GARANTIS		Excédent estimatif dans un contexte de réalisation
			Montant	Nom et nature	
	\$	\$	\$		\$
Crédits sur intrants	6 686	6 686	-		6 686
Avances à Direct Lab Pacific -recours en	37 219	-	-		-
Avances à Puzzled Looks -recours en recouvrement- (Note 1)	6 843	-	-		-
Avances à Direct Lab Eagle -inopérante- (Note 1)	-	-	-		-
Avances à 4542282 Canada inc. (faillite)	1	-	-		-
Capital Actions 4552282 Canada inc. (faillite)	1	-	-	S/O	-
Capital Actions Direct Lab Atlantic (note 2)	1	-	-		-
Capital Actions Direct Lab St-Catharines (note 2)	1	-	-		-
Capital Actions Groupe Optique RCO inc (note 2)	1	-	-		-
Capital Actions 9221-3206 Québec inc. (note 2)	1	-	-		-
Capital Actions Direct Lab USA Canada (note 2)	100	-	-		-
Procédures recouvrement dommages Canada (note 3)	1	-	-		-
TOTAL	50 855	6 686	-		6 686
FRAIS DE RÉALISATION					15 000
DÉFICIT À LA FAILLITE					(8 314)
POURCENTAGE ESTIMATIF DE RÉALISATION POUR LES CRÉANCIERS NON GARANTIS					0%

Note 1 : Le syndic évalue le recouvrement de ces avances comme étant de valeur nulle puisqu'il est d'avis que les honoraires correspondants à ses interventions risquent de dépasser les sommes à recouvrer.

Note 2 : Le syndic évalue les actions détenues par la Partie proposante à une valeur nulle en fonction que l'ensemble de ces corporations sont d'une façon ou d'une autre tributaire de chacune d'entre elles. Le modèle d'affaires en vigueur prévoit que chacune achète entre elles.

Note 3: Le syndic estime incertaine la réalisation de procédures en recouvrement de dommages dans le cadre d'une faillite.

6. RÉCLAMATION DES CRÉANCIERS

La liste des créanciers déclarés par la direction de la Partie proposante peut être résumée ainsi. À ce jour, le syndic n'a pas reçu de preuves de réclamation lui permettant d'infirmer les renseignements fournis.

	Montant déclaré
Créanciers non garantis	950 471
Total	950 471

7. CONDUITE DE LA PARTIE PROPOSANTE

7.1 Enquête comptable

L'étude des opérations sous-évaluées et traitements préférentiels n'a permis d'identifier aucun événement litigieux. Aucune transaction n'a été recensée sur les actifs de la débitrice.

7.2 États des projections sur l'évolution de l'encaisse et suivi des opérations

Depuis le dépôt de l'avis d'intention, le syndic a exercé son pouvoir de surveillance des affaires et des finances de la Partie proposante, conformément à l'article 50.4 (7) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, et a obtenu toute la collaboration nécessaire.

Les variations de l'encaisse, pour la période du 11 décembre 2014 au 31 décembre 2014, se résument ainsi :

	Réel \$	Budget \$	Écart \$
Encaissements			
Apport de tiers	5 000	5 000	-
	<u>5 000</u>	<u>5 000</u>	<u>-</u>
Décaissements			
Honoraires	-	4 000	4 000
	<u>-</u>	<u>4 000</u>	<u>4 000</u>
Augmentation (diminution) prévisionnelle de l'encaisse	5 000	1 000	4 000
Encaisse au début	-	-	-
Encaisse à la fin	<u>5 000</u>	<u>1 000</u>	<u>4 000</u>

8. ÉTAT DE LA RÉALISATION ESTIMÉE

Selon les informations contenues au bilan statutaire de la Partie proposante, le dividende estimatif aux créanciers ordinaires serait le suivant :

	\$
Montant provenant de l'indemnisation globale offerte	50 747
Moins :	
Réclamations de la Couronne	-
Réclamations privilégiées	-
Montant disponible pour les créanciers ordinaires	<u>50 747</u>
Selon le bilan statutaire, les créances ordinaires s'élèvent à	<u>950 471</u>
Dividende estimatif	<u>5%</u>

Note : L'indemnisation globale figurant au tableau ne tient pas compte de la réalisation potentielle à l'égard des procédures en recouvrement en dommages puisque cette dernière est incertaine. Par conséquent, celle-ci est établie en fonction des estimations de la direction, c'est-à-dire du recouvrement des crédits sur intrants (6 686 \$), des avances à recouvrer de Direct Lab Pacific (37 218 \$) et de Puzgled Looks (6 843 \$).

9. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Considérant que :

- Dans un contexte de faillite, aucun dividende ne serait attribué aux créanciers non garantis, ni même ceux ayant un droit prioritaire en vertu de l'article 136 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*;

Nous considérons que la proposition est avantageuse pour l'ensemble des créanciers et recommandons donc son acceptation.

10. MARCHE À SUIVRE POUR LE VOTE SUR LA PROPOSITION

Vous trouverez sous pli une formule de preuve de réclamation ainsi qu'une formule de vote. Tous les créanciers doivent remplir cette formule de preuve de réclamation et joindre leur relevé de compte ou une copie des factures. Les créanciers qui ne prévoient pas assister ou être présents à l'assemblée du 3 février 2015, peuvent également remplir et soumettre la formule de vote ci-jointe indiquant leur position, en faveur ou contre l'acceptation de la proposition.

Nous rappelons aux créanciers que pour voter sur la proposition, ils doivent déposer leur preuve de réclamation auprès du syndic avant le début de l'assemblée du 3 février 2015. Pour être acceptée, la proposition devra être approuvée par une majorité en nombre et une majorité des deux tiers (2/3) en valeur des créanciers de chaque catégorie, qui votent en personne ou par procuration à l'assemblée, ou par télécopieur au 418-647-9279, ou par courrier.

FORMULE DE VOTATION
(alinéas 51(1)f) de la Loi

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : 7552793 CANADA INC.

Je (*ou* Nous), (*nom du créancier*), de (*nom de la ville ou village*), créancier dans l'affaire susmentionnée à l'égard de la somme de \$ _____ demande au syndic agissant relativement à la proposition de 7552793 Canada inc., personne insolvable, de consigner mon (*ou* notre) vote (**en faveur de *ou* contre**) l'acceptation de la proposition, faite le 9 janvier 2015

Fait à _____, le _____ de _____.

Témoin

Créancier individuel

Nom du créancier qui est une personne morale

Par : _____

Témoin

Nom et titre du signataire autorisé

VOTING LETTER
(paragraphs 51(1)f) of the Act

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF: 7552793 CANADA INC.

I (*or* We), (*name of creditor*), of (*name of city, town or village*), a creditor in the above matter for the sum of \$ _____ hereby request the trustee acting with respect to the proposal of 7552793 Canada inc., an insolvent person, to record my (*or* our) vote (**for *or* against**) the acceptance of the proposal, made on the January 9, 2015.

Dated at _____ this _____ of _____.

Witness

Individual Creditor

Name of Corporate Creditor

Per: _____

Witness

Name and Title of Signing Officer

FORMULE DE PROCURATION GÉNÉRALE

(alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b) et paragraphe 102(2) de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION OU DE LA PROPOSITION DE :

7552793 Canada inc. (Nom de la partie débitrice)

Je, _____, de _____
Nom du créancier Nom de la ville

créancier dans l'affaire susmentionnée, nomme _____, mon fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci étant habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place (ou n'étant pas habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place).

Daté le _____, à _____

Témoin

Créancier

Nom du créancier qui est une personne morale

Témoin

Par _____
Nom et titre du signataire autorisé

GENERAL PROXY

(Paragraphs 51(1) (e) and 66.15(3) (b) and subsection 102(2) of the Act)

IN THE MATTER OF THE NOTICE OF INTENTION TO FILE A PROPOSAL OR PROPOSAL OF:

7552793 Canada inc. (Name of debtor party)

I, _____, of _____
Name of creditor Name of town or city

a creditor in the above matter, hereby appoint _____, to be my general proxy in the above matter, except as to the receipt of dividends, with (or without) power to appoint another general proxy in his or her place).

Dated at _____ this _____ day of _____

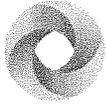
Witness

Individual creditor

Name of corporate creditor

Witness

Per _____
Name and title of signing officer



Dossier n° : 248887-001
 Entré le :
 Garanti :
 Privilégié :
 Ordinaire :

PREUVE DE RÉCLAMATION

(Article 50.1, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 81.5, 81.6, 102(2), 124(2), 128(1)
 et alinéas 51(1)e) et 66.14b) de la Loi)

Expédiez tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante :

Numéro civique	Rue	
Ville	Province	Code postal

Dans l'affaire de l'avis d'intention de faire une proposition ou de la proposition de :

7552793 Canada inc. (nom de la partie débitrice) de
Trois-Rivières QC (ville et province) et de la réclamation de _____, créancier.

Je, soussigné, _____ (nom du créancier ou du représentant du créancier), de,
 _____ (ville et province), certifie ce qui suit :

- Je suis le créancier de la partie débitrice susnommée (ou je suis) _____
 (précisez le poste ou la fonction) de _____ (nom du créancier ou de son représentant).
- Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.
- La partie débitrice était, à la date du dépôt de l'avis d'intention de faire une proposition ou de la proposition, soit le **11 décembre 2014**, endetté envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de _____ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle la partie débitrice a droit. **(L'ÉTAT DE COMPTE OU L'AFFIDAVIT ANNEXÉ DOIT FAIRE MENTION DES PIÈCES JUSTIFICATIVES OU DE TOUTE AUTRE PREUVE À L'APPUI DE LA RÉCLAMATION.)**
- (Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises.)**

- A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$**
 (autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir de la partie débitrice à titre de garantie et :
 (Cochez ce qui s'applique.)

- pour le montant de _____ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire;
 pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi.
 (Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire.)

- B. RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL, AU MONTANT DE _____ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :
 (Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

- C. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$
 En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs de la partie débitrice à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à _____ \$, et dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie.)
- D. RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE _____ \$
 J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de _____ \$.
(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison.)
- E. RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE _____ \$
 J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de _____ \$.
 J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de _____ \$.
- F. RÉCLAMATION D'UN EMPLOYÉ RELATIVE AU RÉGIME DE PENSION AU MONTANT DE _____ \$
 J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de _____ \$.
 J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de _____ \$.
- G. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE _____ \$
(À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)
 J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)
- H. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT DE _____ \$
 J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

5. Autant que je sache, je suis lié (ou le créancier susnommé est lié) (ou je ne suis pas lié ou le créancier susnommé n'est pas lié) à la partie débitrice selon l'article 4 de la Loi et, j'ai (ou le créancier susnommé a) (ou je n'ai pas ou le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec la partie débitrice.
6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus de la partie débitrice, les crédits que j'ai attribués à celle-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et la partie débitrice sont des « personnes liées » au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie au paragraphe 2(1) de la Loi : *(Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)*
7. *(Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)*
- Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la LFI, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.
- Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

Daté le _____, à _____

 Signature du Témoin

 Signature du Créancier

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur : _____

Adresse électronique : _____

REMARQUES : Si un affidavit est joint au présent formulaire, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.

Lorsqu'une copie du présent formulaire est envoyée par voie électronique, par des moyens tels que le courriel, le nom et les coordonnées de l'expéditeur, comme indiqués sur le Formulaire I.1, doivent figurer à la fin du document.

AVERTISSEMENTS : Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie. Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.



Raymond Chabot inc.

Affiliated Company of
Raymond Chabot Grant Thornton
 General Partnership
 Suite 200
 140 Grande-Allée East
 Québec (QC) G1R 5P7
 Phone: (418) 647-3078
 Fax: (418) 647-9279
 www.raymondchabot.com

Office no: 248887-001
 Entered :
 Secured:
 Preferred:
 Ordinary:

PROOF OF CLAIM

(Section 50.1, Subsections 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 81.5, 81.6, 102(2), 124(2), 128(1), and Paragraphs 51(1)(e) and 66.14(b) of the Act)

All notices or correspondence regarding this claim must be forwarded to the following address:

Civic number	Street
City	Province
	Postal code

In the matter of the notice of intention to file a proposal or proposal of:

7552793 Canada inc. *(Name of debtor party) of*
Trois-Rivières QC *(city and province)* and the claim of _____, creditor.

I, _____ *(name of creditor or representative of the creditor)*, of _____ *(city and province)*, do hereby certify:

- That I am a creditor of the above-named debtor party (or that I am) _____ *(state position or title) of* _____ *(name of creditor or representative of the creditor)*.
- That I have knowledge of all of the circumstances connected with the claim referred to below.
- That the debtor party was, at the date of the notice of intention to file a proposal or proposal namely the **December 11, 2014** and still is, indebted to the creditor in the sum of \$ _____, as specified in the statement of account (or affidavit) attached and marked Schedule "A", after deducting any counterclaims to which the debtor party is entitled. *(THE ATTACHED STATEMENT OF ACCOUNT, OR AFFIDAVIT MUST SPECIFY THE VOUCHERS OR OTHER EVIDENCE IN SUPPORT OF THE CLAIM.)*

4. *(Check and complete appropriate category.)*

- A. UNSECURED CLAIM OF \$ _____
(other than as a customer contemplated by Section 262 of the Act)

That in respect of this debt, I do not hold any assets of the debtor party as security and
(Check appropriate description.)

- Regarding the amount of \$ _____, I do not claim a right to a priority.
 Regarding the amount of \$ _____, I claim a right to a priority under section 136 of the Act.
(Set out on an attached sheet details to support priority claim.)

- B. CLAIM OF LESSOR FOR DISCLAIMER OF A LEASE \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 65.2(4) of the Act, particulars of which are as follows:
(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

C. SECURED CLAIM OF \$ _____

That in respect of this debt, I hold assets of the debtor party valued at \$ _____ as security, particulars of which are as follows:

(Give full particulars of the security, including the date on which the security was given and the value at which you assess the security, and attach a copy of the security documents.)

D. CLAIM BY FARMER, FISHERMAN OF AQUACULTURIST OF \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 81.2(1) of the Act for the unpaid amount of \$ _____.

(Attach a copy of sales agreement and delivery receipts.)

E. CLAIM BY WAGE EARNER OF \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 81.3(8) of the Act in the amount of \$ _____.

That I hereby make a claim under subsection 81.4(8) of the Act in the amount of \$ _____.

F. CLAIM BY EMPLOYEE FOR UNPAID AMOUNT REGARDING PENSION PLAN OF \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 81.5 of the Act in the amount of \$ _____.

That I hereby make a claim under subsection 81.6 of the Act in the amount of \$ _____.

G. CLAIM AGAINST DIRECTOR \$ _____

(To be completed when a proposal provides for the compromise of claims against directors.)

That I hereby make a claim under subsection 50(13) of the Act, particulars of which are as follows:

(Gives full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

H. CLAIM OF A CUSTOMER OF A BANKRUPT SECURITIES FIRM \$ _____

That I hereby make a claim as a customer for net equity as contemplated by section 262 of the Act, particulars of which are as follows:

(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

5. That, to the best of my knowledge, I am (or the above-named creditor is) (or am not or is not) related to the debtor party within the meaning of section 4 of the Act, and have (or has) (or have not or has not) dealt with the debtor party in a non arm's length manner.

6. That the following are the payments that I have received from, the credits that I have allowed to, and the transfers at undervalue within the meaning of subsection 2(1) of the Act that I have been privy to or a party to with the debtor party within the three months (or, if the creditor and the debtor party are related within the meaning of section 4 of the Act, or were not dealing with each other at arm's length, within the 12 months) immediately before the date of the initial bankruptcy event within the meaning of subsection 2(1) of the Act: *(Provide details of payments, credits and transfers at undervalue.)*

7. *(Applicable only in the case of the bankruptcy of an individual.)*

Whenever the trustee reviews the financial situation of a bankrupt to redetermine whether or not the bankrupt is required to make payments under section 68 of the Act, I request to be informed, pursuant to paragraph 68(4) of the Act, of the new fixed amount or of the fact that there is no longer surplus income.

I request that a copy of the report filed by the trustee regarding the bankrupt's application for discharge pursuant to subsection 170(1) of the Act be sent to the above address.

Dated at _____ this _____ day of _____

Signature of Witness

Signature of Creditor

Telephone No.: _____

Fax No.: _____

Email address: _____

NOTES: If an affidavit is attached, it must have been made before a person qualified to take affidavits.

If a copy of this form is sent electronically by means such as email, the name and contact information of the sender, prescribed in Form 1.1, must be added at the end of the document.

WARNINGS: A trustee may, pursuant to subsection 128(3) of the Act, redeem a security on payment to the secured creditor of the debt or the value of the security as assessed, in a proof of security, by the secured creditor. Subsection 201(1) of the Act provides severe penalties for making any false claim, proof, declaration or statement of account.